

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord  
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt-deux, le 30 novembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 10 novembre 2022**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>41</b>
<b>Votants :</b>	<b>45</b>
<b>Pour :</b>	<b>45</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD-BOUTINAUD, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD-BOUTINAUD, Caroline VIEIRA.

**SECRÉTAIRE** : Mme Bernadette MERLIN.

**OBJET : Révision des zonages d'assainissement**

La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, par délibération du 28 septembre 2021, a engagé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document permettra de mettre en œuvre un projet de territoire et mettre en cohérence les politiques publiques. Le développement des zones constructibles du PLUi doit être cohérent avec les possibilités d'assainissement collectif et non, conformément à la réglementation en vigueur.

Dans cet objectif de cohérence, la collectivité souhaite engager la révision des zonages d'assainissement sur l'ensemble du territoire, par le biais d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de deux ans, avec un montant minimum de 6 000 € HT et un maximum de 80 000 € HT.





**AR Prefecture**

024-200041150-20221130-DE2022127-DE  
Reçu le 02/12/2022

Un comité de pilotage sera mis en place avec les différents partenaires techniques et financiers, des représentants de la CCTHPN, les maires des communes, l'ATD 24, un représentant du service des politiques de l'eau du Conseil Départementale de la Dordogne, un représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, un représentant des services de l'Etat compétents dans le domaine de l'assainissement (DDT), le délégataire de l'exploitation du service public d'assainissement.

Le coût de l'étude est estimé à environ 70 000 € HT. Un financement à hauteur de 50% pourrait être obtenu auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE**

-  **D'ENGAGER** la révision du zonage d'assainissement sur le territoire ;
-  **DE PROCEDER** à la consultation de bureaux d'études spécialisés ;
-  **DE SOLLICITER** les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
-  **D'AUTORISER** M. Le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 01/12/2022

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

**AR Prefecture**

024-200041150-20221130-DE2022127-DE  
Reçu le 02/12/2022